

**ARRETE DU MAIRE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET  
RESERVATION DU PARKING A COTE DU 3 RUE DE LA REPUBLIQUE LE 22/08/2021 DE 15H A 20H**

Le Maire de la commune,

Vu la demande formulée par l'Association Caranusca pour la manifestation « Les nuits de la pleine lune » qu'elle organise le dimanche 22 août 2021 à Viterne, fixant comme lieu de rendez-vous des inscrits, la « place du village », avec un accueil sur le site du parking, sis à côté du n°3, rue de la République ;

Vu le Code de la Route, articles L411-1, et articles R417-10 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-28 et L 2122-29, L2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie rurale ;

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4 ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des piétons, prévenir les accidents et réglementer le stationnement sur la place sise à côté du n°3, rue de la République,

**ARRETE**

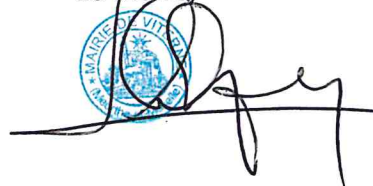
**Article 1.** En raison de la manifestation « Les nuits de la pleine lune » organisée par l'Association Caranusca le dimanche 22 août 2021 à Viterne, fixant comme lieu de rendez-vous des inscrits, la « place du village », avec un accueil sur le site du parking, sis à côté du n°3, rue de la République. Le stationnement sera interdit de 15h à 20h le dimanche 22 août 2021.

**Article 2.** Des panneaux réglementaires seront mis en place pour signaler l'interdiction de stationnement.

**Article 3.** M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 12 août 2021

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Viterne, featuring a central emblem and the text 'M. MAIRIE DE VITERNE' and '54123'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.